



Valorisation des biodéchets en restauration collective

La gestion des déchets est au cœur des actions nécessaires à la préservation de l'environnement. À ce titre, la valorisation des déchets organiques joue un rôle important : plutôt que les abandonner en décharge ou les incinérer, autant rendre à la terre ce qui vient de la terre ! De plus, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé un certain nombre d'objectifs relatifs à la gestion des déchets et notamment :

- Développer **le tri à la source** des déchets organiques (généralisation pour tous les producteurs d'ici 2025)
- Atteindre un taux de **valorisation** de déchets non dangereux non inertes de **55 % en 2020**
- **Diviser par deux** les quantités stockées de déchets non dangereux non inertes.

L'infographie ci-dessous présente succinctement les actions qu'il est possible de mener pour valoriser les déchets **en restauration collective**. Bien entendu, chaque situation est unique, et les actions à mener sont à replacer dans le **contexte le local et réglementaire**. Deux actions sont néanmoins efficaces et productives quelle que soit la situation : se mobiliser et communiquer !

